



santésuisse

Communiqué de presse

Soleure, le 18 avril 2013

Compensation des risques

Les assureurs-maladie demandent une amélioration rapide de la compensation des risques

L'amélioration de la compensation des risques favorise une concurrence économique pérenne entre les assureurs-maladie tout en faisant profiter les patients de prestations de haute qualité. Par cette prise de position claire, santésuisse approuve l'affinement de la compensation des risques avec un facteur de morbidité supplémentaire actuellement en délibération au Parlement.

Lors de sa séance du 17 avril 2013, le conseil d'administration de santésuisse a réaffirmé son soutien de principe, décidé l'an dernier, à une amélioration de la compensation des risques. Pour garantir une concurrence optimale, sur le plan économique, au sein du système de santé, la compensation des risques entre les assureurs-maladie doit être affinée. La compensation des risques doit être conçue de manière prospective pour permettre aux assureurs de se démarquer de la concurrence par une gestion innovante des coûts des prestations et une offre de prestations et de services de haute qualité.

Jusqu'à fin 2011, la compensation des risques prenait en compte les critères de sexe et d'âge pour déterminer le risque de santé futur d'une personne assurée. Mais cette hypothèse reflétait très mal la réalité. L'introduction en 2012 du «séjour dans un hôpital ou un EMS au cours de l'année précédente» comme critère supplémentaire de l'état de santé des assurés a permis d'apporter une première correction à cette situation insatisfaisante. La compensation des risques doit à présent être complétée d'un critère de morbidité simple à déterminer, qui tiendra compte de manière fiable des risques futurs, également dans le domaine ambulatoire de plus en plus sollicité.

Les commissions de la santé du Conseil national et du Conseil des Etats ont donné suite récemment à deux initiatives parlementaires du PLR et du PS, qui demandent un affinement supplémentaire de la compensation des risques. Il faut que les délibérations au sein du Parlement aboutissent rapidement et sans retard.

Association faitière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficace des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.

Informations complémentaires:

Paul Rhy, responsable de la communication, téléphone 032 625 41 52 / 079 544 46 92
paul.rhy@santesuisse.ch

Ce communiqué de presse peut être téléchargé sur Internet à l'adresse: www.santesuisse.ch